

APPENDICE D.

A Sa Grandeur Monseigneur Taché,

Archevêque de St. Boniface.

Monseigneur,

Conformément au désir de Votre Grandeur, le Rév. Père Leduc m'a remis une copie de la lettre qu'il vous a adressée au sujet de notre question scolaire dans les Territoires. Les faits qu'il y relate et auxquels mon nom se trouve associé sont encore tous frais à ma mémoire ; et, comme ils sont conformes à mes propres souvenirs, je puis, sans la moindre hésitation, leur donner l'appui de mon témoignage.

Quant aux commentaires qui les accompagnent, surtout en ce qu'ils ont trait au mobile qui a pu animer les membres du Conseil Privé dans leur refus de désavouer l'Ordonnance des Écoles de 1892, ma position d'employé du Gouvernement m'impose une réserve dont, vous ne voudriez pas, Monseigneur, j'en suis certain, me voir départir. Mais comme je ne voudrais pas non plus que mon abstention à cet égard put être faussement interprétée, je tiens à exprimer l'opinion que la pénible position qui nous est faite par la décision du Conseil Privé, ne peut s'expliquer qu'en supposant que la bonne foi des ministres a dû être surprise.

Il semble, en effet, impossible d'imaginer que les membres Catholiques du Conseil Privé, s'ils eussent eu devant eux des renseignements exacts et complets sur la question, auraient ainsi froidement laissé sacrifier nos intérêts les plus chers.

Je dirai plus, je veux même croire que M. Haultain et ses collègues sont de bonne foi dans les conclusions qu'ils tirent des résolutions du Bureau d'Education citées par eux. Ces messieurs n'ayant pas été membres de l'ancien Bureau d'Education, ne pouvaient en connaître les délibérations que par les minutes qui en ont été faites. Or, il n'y a rien dans ces minutes pour indiquer à ceux qui les lisent aujourd'hui ; surtout s'ils ne sont pas de notre foi, que les membres Catholiques de ce Bureau n'entendaient pas donner à ces résolutions le sens qu'ils leur prêtent.

Pour des Catholiques, il semble cependant que le nom du Rév. Père Leduc, sinon ceux de ses collègues au Bureau d'Education aurait dû être une garantie suffisante que nous n'aurions pas donné